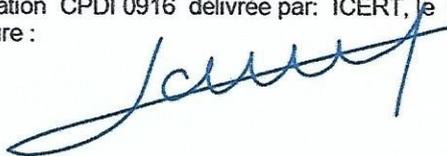




DIAGNOSTICS-ENERGIES-SERVICES 8 Clos les Charmilles 64320 Ousse | N°SIREN : 511 387 474 | Assurance : AGF n° 44404505
 Tél. : 05.59.81.74.53 06.76.63.25.10 Email : des-pyrenees@sfr.fr Web : www.des-pyrenees.fr

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 12/DES-0066 Valable 10 ans à partir du : 08/06/2012 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : Après 2000 Surface habitable : 96,72 m ² Adresse : 6, Rue Clos d'Ilheou 65380 LAMARQUE-PONTACQ	Date : 08/06/2012 Diagnostiqueur : LAPLAGNE Jean Certification CPDI 0916 délivrée par: ICERT, le 08/01/2009 Signature : 
Propriétaire : Nom : M. FRESNEL Bernard Adresse : 6, Rue Clos d'Ilheou 65380 LAMARQUE-PONTACQ	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010. Références réglementaires utilisées: arrêté du 21 mars 2011, arrêté du 11 octobre 2010, arrêté du 15 septembre 2006, article R.134-1 à R.134-5 du CCH.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 4 757 kWh _{EF}	12 272 kWh _{EP}	523 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2 426 kWh _{EF}	6 259 kWh _{EP}	267 €
Climatisation	-	0 kWh _{EP}	0 €
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 7 183 kWh _{EF}	18 531 kWh _{EP}	873 € (dont abonnement : 83 €)

Consommations énergétiques (en énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

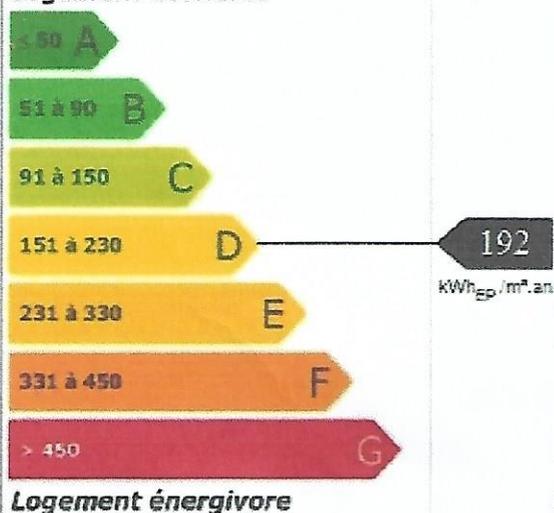
Émissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

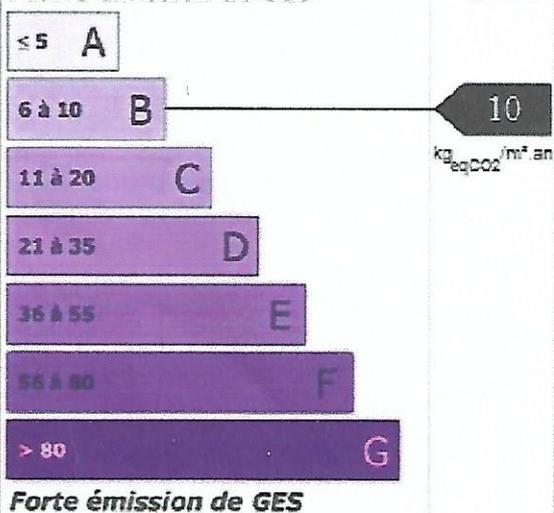
Consommation conventionnelle : 192 kWh ep/m².an

Estimation des émissions : 10 kg eqCO₂/m².an

Logement économe



Faible émission de GES



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm) Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur un local non chauffé avec isolation intérieure (10 cm)	Système(s) : Convecteurs électriques NFC Panneaux rayonnants NFC	Système(s) : Chauffe-eau électrique installé il y a moins de 5 ans, ballon vertical
Toiture/Plafond(s) : Plafond sous solives bois donnant sur un local non chauffé avec isolation extérieure (20 cm)		
Menuiseries : Fenêtre(s) double vitrage menuiserie bois avec lame d'air de 15 mm et + avec volets Fenêtre(s) double vitrage menuiserie bois avec lame d'air de 15 mm et + Fenêtre(s) double vitrage menuiserie métal à rupture de pont thermique avec lame d'air de 15 mm et + avec volets Porte métal isolée Porte simple en bois opaque pleine		
Plancher(s) bas : Poutrelles béton et entrevous isolants donnant sur vide-sanitaire avec isolation intrinsèque ou en sous-face (10 cm)		
Energies renouvelables	Quantité produite localement	<i>kWh_{EP}/m².an</i>
Sans objet	-	-

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle et consommation réelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standards

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de

ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

Outre les mesures spécifiques figurant dans le tableau de la page suivante, il existe une multitude d'autres mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent non seulement le chauffage, mais aussi l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

• Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

• Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

• Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

• Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

• Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

• Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

• Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

• Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

• Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

• Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

• Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

• Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

• Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

• Optez pour des lampes basse consommation (fluo-compactes ou fluorescentes).

• Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

• Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

• Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

• Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5%.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Installation d'un programmeur	190 kWh ep/m ² .an	€€	*	◆	18%
Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air	-	-	-	-	-
Ne chauffez pas la véranda	-	-	-	-	-

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Commentaires :

Mesures d'amélioration	Commentaires
Installation d'un programmeur	Recommandation : Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage. Détail : On choisira de préférence un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.
Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air	Recommandation : Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air régulièrement en les dépoussiérant. Détail : Si la ventilation est insuffisante, ouvrir les fenêtres régulièrement, en pensant à fermer les émetteurs de chauffage situés sous les fenêtres en hiver.
Ne chauffez pas la véranda	Recommandation : Une véranda ne doit jamais être chauffée car cela s'avère très consommateur d'énergie. Détail : Installer des protections solaires (stores ou volets roulants) vous offrira un meilleur confort en été. Il faut une séparation entre la véranda et la maison, en maintenant fermées les portes ou portes-fenêtres pendant la journée. Il doit y avoir des ouvertures suffisantes (20 à 30% de la surface vitrées) pour ventiler la véranda le jour et la nuit.